



RPC 27 · Les instruments financiers dérivés

Achats de devises à terme, swaps de taux, options : des contrats dont la valeur bouge avec les marchés. La RPC 27 les fait apparaître, gains comme pertes.

valeur actuelle

pour le négoce

au résultat

gains et pertes de négoce

couverture

suit l'élément couvert

but

indiqué en annexe



LA RÈGLE

Ce que dit la norme

Évaluation à la valeur actuelle quand elle est disponible ; les variations passent par le résultat pour les dérivés de négoce.



LA RÈGLE

À retenir

Couverture d'un actif ou d'une dette au bilan : le dérivé est évalué selon les mêmes principes que l'élément couvert.



LA RÈGLE

Et le CO ?

Dérivé de négoce, perte latente : Provision (prudence)



LA RÈGLE

Pour s'en souvenir

« Ce qui spéculé se montre à sa valeur. Ce qui protège suit ce qu'il protège. »



LE PIÈGE

Le piège

Le but compte : le même contrat se traite différemment selon qu'il sert à spéculer ou à couvrir une opération. Il faut le documenter dès la conclusion.



LA BASE LÉGALE

Les références

Swiss GAAP RPC 27 ; CO art. 960b.



Le cas express

Achat à terme de 100 000 euros à 0.95 ; cours à terme 0.93 à la clôture. Valeur du contrat ?

✓ $-2\,000 (0.93 - 0.95) \times 100\,000$.



✓ À retenir, dans l'ordre

- ☐ Recenser tous les contrats dérivés.
- ☐ Documenter le but : négoce ou couverture.
- ☐ Évaluer à la valeur actuelle à la clôture.
- ☐ Annexe : montants, valeurs, but.